



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

FACULTE DE MEDECINE

□ : BP. 375 Antananarivo
E-mail : faculte.medecine@univ-antananarivo.mg



MENTION SCIENCES PARAMEDICALES
PARCOURS ANESTHESIE
FICHE DE PREINSCRIPTION EN VUE DE LA SELECTION EN PREMIERE
ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (PACES)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Nom :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

Téléphone :

Nom du Père :

Nom de la Mère :

BACCALAUREAT : Malgache

☐

Etranger

☐

Année du Bacc : N° Série : Centre :

Antananarivo, le
(Date et signature du candidat)

Pièces à fournir :

- Une fiche de préinscription à retirer aux sites web de la Faculté de Médecine d'Antananarivo (www.facmedtananarive.org) ou de l'Université d'Antananarivo (www.univ-antananarivo.mg),
- Une photocopie certifiée conforme à l'original du **relevé des notes du Baccalauréat***,
- Une Photocopie certifiée de la Carte d'Identité Nationale conforme à l'Original pour les candidats majeurs.
- Une copie d'acte de naissance de moins d'un an pour les candidats mineurs.
- Une enveloppe timbrée avec adresse du candidat à Antananarivo.
- Une quittance originale du droit de préinscription d'un montant de **Cinquante mille Ariary (50.000Ar)**, droit non remboursable, à verser à la **Banque B0A au compte N° 00009 05020 23897510005 85, au nom de la Faculté de Médecine d'Antananarivo.**

Le dossier complet est à envoyer par voie postale (courrier recommandé) à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE D'ANTANANARIVO,
B.P 375, ANTANANARIVO (101)
Du Lundi 17 Août 2026 au Vendredi 30 Octobre 2026, le cachet de la poste faisant foi.

N.B. :

- Tout dossier incomplet entraîne le rejet de la préinscription.
- Aucun dossier ne sera reçu en main à la Faculté de Médecine d'Antananarivo.
- Le récépissé du courrier recommandé doit être conservé par le candidat.

- (*)
- Pour les candidats nationaux : certification par l'Office du Baccalauréat de la province.
 - Pour les candidats étrangers : certification par l'Office du Baccalauréat qui a délivré le relevé des notes.